



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire*

---

7.1.2010

## **COMMUNICATION AUX MEMBRES**

Objet:      Audition de M. Janez POTOČNIK, Commissaire désigné pour l'environnement

Nous vous prions de trouver en annexe les réponses écrites envoyées par M. Janez POTOČNIK.

Le secrétariat

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE**  
**DU PARLEMENT EUROPÉEN**  
**DESTINÉ AU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ**  
**Janez POTOČNIK**  
**(Environnement)**

**Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

- 1. Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle sont-ils particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

Mon bilan en tant que commissaire durant les cinq dernières années est la meilleure preuve de mon dévouement à l'intérêt général européen et de mon attachement à la collégialité. Cette expérience m'a prouvé qu'en coopérant avec mes collègues commissaires, avec les services de la Commission, avec le Parlement et les autres institutions, il est possible de faire vraiment évoluer la situation en cinq ans. Cette expérience va également me permettre d'être rapidement opérationnel dans mes nouveaux domaines de compétence. En tant que commissaire chargé de la science et de la recherche, j'ai acquis une précieuse connaissance générale des procédures institutionnelles et des responsabilités des différents acteurs, mais j'ai également pu me familiariser avec les grandes problématiques qui sont au cœur du portefeuille de l'environnement.

Mon expérience professionnelle antérieure d'économiste, de dirigeant d'organisme, d'enseignant, de chercheur, de négociateur de l'adhésion et de ministre des affaires européennes me procure aussi une solide base, garante de mon efficacité en tant que commissaire chargé de l'environnement.

Mes motivations sont nombreuses et sincères. Je suis Slovène, et l'éclatement de la Yougoslavie ainsi que l'évolution hétérogène de la région des Balkans depuis lors ont évidemment considérablement marqué mon vécu personnel. L'Union européenne a toujours été pour moi synonyme de liberté et de droits, et vu l'histoire récente de mon pays, je ne considère pas ces droits comme acquis. Je suis fier d'avoir contribué, en tant

que négociateur principal, au succès de l'élargissement et à l'adhésion de la Slovaquie. Toutefois, si les valeurs de l'après-guerre mondiale et de l'après-guerre froide qui ont fait naître les libertés fondamentales au sein de l'Union européenne restent valables, j'entrevois pour l'avenir une évolution du rôle de l'UE. L'Union prend de plus en plus d'importance, non seulement en tant que marché unique, mais aussi en tant que pourvoyeur d'approches communes et de solutions communes aux problèmes régionaux et mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Dans un monde multipolaire, il faut une Europe responsable, une Europe qui soit en tête et une Europe forte. Dans ce monde de plus en plus interconnecté et interdépendant, notre responsabilité individuelle et collective s'est accrue. Il faut que l'Europe assume cette responsabilité. Le traité de Lisbonne va nous y aider.

Bien sûr, un grand nombre de ces problèmes tiennent au fait que nous vivons sur une planète aux ressources limitées et à l'écologie fragile, qui doit pourtant répondre aux légitimes aspirations de ses quelque 7 milliards d'habitants à une qualité de vie matérielle décente. Je ne peux même pas prétendre que ma motivation pour obtenir le portefeuille de l'environnement soit purement morale et désintéressée. Comme je l'ai expliqué dans un discours prononcé en mai dernier: «le développement durable n'est plus seulement une question de moralité; c'est de plus en plus une question d'intérêt propre. Il ne s'agit plus simplement de savoir dans quel état nous laisserons la planète aux générations suivantes; nous devons aussi nous demander quelles seront les conséquences de notre comportement pour notre propre génération ou pour la suivante.» Ce discours n'est pas, loin s'en faut, le seul dans lequel j'ai plaidé en faveur d'un avenir durable et insisté sur la nécessité de politiques favorisant le développement durable. Vous pouvez le vérifier par vous-même sur ma page web, qui vous donne accès à la majorité de mes interventions durant mon précédent mandat.

Je peux d'ores et déjà m'engager clairement à n'entreprendre aucune autre activité, rémunérée ou non, pendant la durée de mon mandat. Je n'exerce actuellement aucune autre fonction ou responsabilité. Je ne possède pas d'entreprise et ne détiens pas de participation financière. Ma déclaration d'intérêts est complète et accessible au public, et je m'engage à l'actualiser en cas de changement dans ma situation. Je m'engage également à ne jamais solliciter ni recevoir d'instruction d'un gouvernement ou d'un autre organe, et à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter un quelconque conflit d'intérêts dans l'accomplissement de mes tâches.

Ces obligations sont celles qui incombent à tous les commissaires en vertu des traités et de notre code de conduite, et je mettrai tout en œuvre pour les respecter, mais pour moi, l'indépendance, c'est aussi un principe personnel, c'est-à-dire une obligation morale, qui est nécessaire au maintien de la dignité de ma fonction et de l'institution que je représente. Je pense en avoir fait la preuve durant mon mandat de commissaire au cours des cinq dernières années. J'ai toujours décliné les invitations à participer à des associations, publications ou manifestations susceptibles de compromettre mon indépendance ou d'être perçues comme telles. J'ai travaillé avec l'industrie, mais pas pour l'industrie, notamment pour la mise en place de partenariats public-privé (comme les Initiatives technologiques conjointes). Dans les programmes-cadres de recherche, j'ai toujours veillé à préserver l'indépendance et le fondement scientifique de l'évaluation des appels à propositions en matière de recherche.

## **Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen et ses commissions**

### **2. Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?**

Le collège des commissaires est le cœur politique de la Commission. Il se doit d'être politique, mais pas partisan, et j'ai personnellement été impressionné par le niveau d'indépendance dont les commissaires font preuve par rapport à leurs appartenances politiques et à leurs origines nationales. Pour ma part, je continuerai, comme je l'ai toujours fait, à collaborer avec des parlementaires de toutes les formations politiques. Transcender les divisions partisans pour servir un intérêt commun fait partie de ma culture politique. Je souscris pleinement aux orientations politiques que le Président de la Commission a présentées au Parlement, et je me suis d'ailleurs employé à les défendre au cours du mandat précédent. J'entends également contribuer activement et résolument aux délibérations et aux décisions du Collège, et je n'hésiterai pas à faire preuve de critique constructive. Cependant, une fois les décisions arrêtées, j'assumerai ma part de responsabilité collective en étant parfaitement conscient de ce que cela implique, et je m'engage à tout mettre en œuvre pour communiquer et expliquer ces décisions aux citoyens, car je suis convaincu que l'euro-ignorance fait le lit de l'euro-apathie.

J'assumerai l'entière responsabilité politique des activités des services qui relèvent de mon domaine de compétence. J'ai été désigné pour prendre en charge un portefeuille qui a des incidences et des répercussions dans tout un ensemble de domaines d'action. Je suis donc convaincu de la nécessité de collaborer efficacement avec mes collègues commissaires et leurs services bien avant le stade de la prise de décision formelle, en particulier avec la commissaire chargée de l'action en faveur du climat. Je sais combien il peut s'avérer difficile de dépasser les hiérarchies et les compétences institutionnelles, mais je suis aussi convaincu que c'est indispensable pour atteindre nos nombreux objectifs communs. J'ai l'esprit d'équipe; je joue d'ailleurs toujours au volley-ball, même si je dois admettre que le filet me semble chaque année plus haut. Je crois que pour obtenir de bons résultats, il faut être prêt à partager le travail, les responsabilités et les honneurs. La confiance et la transparence vont revêtir une importance particulière du fait de la séparation des compétences liées à l'environnement et au changement climatique, mais ce sont des principes auxquels j'ai toujours adhéré.

Je suis un démocrate qui vient d'un pays qui a dû se battre pour faire triompher la démocratie. C'est pourquoi je me réjouis que le traité de Lisbonne renforce le rôle et les pouvoirs du Parlement européen. Je compte m'employer à mettre en place un dialogue politique constructif avec le Parlement européen et ses commissions, basé sur la franchise, la transparence, la confiance mutuelle, la communication et l'échange réguliers d'informations, afin de permettre au Parlement d'exercer efficacement son contrôle démocratique. Je considère ma présence aux sessions plénières et aux réunions des commissions parlementaires

comme un aspect fondamental de mes responsabilités en tant que commissaire, qui est directement lié à la responsabilité et à la légitimité de la Commission dans son ensemble. Une relation régulière et constructive avec le Parlement est également essentielle pour obtenir des résultats, et je prévois donc de travailler avec le Parlement et ses commissions, tant en amont qu'en aval du processus législatif.

Je pense avoir entretenu de bonnes relations avec le Parlement européen. La charge de travail législative n'a pas été très importante durant mon mandat de commissaire chargé du portefeuille de la science et de la recherche, et je n'ai donc pas été fréquemment amené à me présenter devant le Parlement. J'ai néanmoins spontanément entrepris à plusieurs occasions de venir expliquer mes décisions devant les commissions parlementaires et d'écouter les réactions, les avis et les suggestions de leurs membres. Ainsi, en tant que commissaire responsable du plus gros budget géré directement, j'ai pris l'initiative d'informer régulièrement la commission du contrôle budgétaire de l'état d'avancement de la stratégie d'audit dans le domaine de la recherche.

**3. Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement, y compris à la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?**

Il est essentiel que le Parlement et la Commission forment un partenariat efficace pour que la méthode communautaire fonctionne dans l'intérêt des Européens. J'ai toujours constaté que les critiques du Parlement étaient d'autant plus utiles pour aider la Commission à s'acheminer vers des solutions efficaces que le Parlement était mieux informé. Pour autant, je suis également convaincu de la nécessité d'éviter la surinformation. Le gage de l'efficacité et de la bonne gouvernance, c'est de disposer des bonnes informations au bon moment. Il convient évidemment de prévoir en parallèle un système d'accès à l'information pour permettre au Parlement de jouer correctement son rôle de contrôle démocratique. L'accord-cadre me semble constituer un bon point de départ pour garantir la transparence et les flux d'informations entre nos deux institutions, et je m'engage à en respecter la lettre et l'esprit. Je suis fier d'avoir servi une Commission qui a déployé d'importants efforts pour améliorer la transparence, dans le cadre de l'initiative européenne en faveur de la transparence.

Le traité de Lisbonne renforce le besoin de consensus entre nos deux institutions, et on ne peut s'en remettre aux seules dispositions du traité et aux règles du processus décisionnel pour y répondre; c'est aussi une question de volonté politique et de bonne foi. J'ai toujours été convaincu que le processus décisionnel devait être fondé sur la franchise, la transparence, la confiance mutuelle, l'efficacité, le dialogue constant, la communication et l'échange réguliers d'informations. Je me suis toujours montré disposé à dialoguer avec les commissions parlementaires. L'audition sera l'occasion d'une première prise de contact avec les membres de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire et je souhaite qu'elle marque le début d'une relation régulière, franche et fructueuse. Je m'engage à respecter scrupuleusement l'accord-cadre et l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». Je prends aussi l'engagement de répondre rapidement aux questions et aux demandes

d'information individuelles des membres des commissions, et j'accepterai volontiers la communication directe avec eux.

Je pense que pour agir dans l'intérêt général européen, il convient que la Commission fonde ses initiatives sur des analyses d'impact (et des consultations à grande échelle), sur des faits scientifiques et sur les principes de l'initiative «Mieux légiférer» (notamment la proportionnalité et la subsidiarité). Mais on ne saurait servir l'intérêt général européen hors de tout contexte politique; c'est la raison pour laquelle il faut que les propositions de la Commission fassent l'objet d'un débat politique ouvert au sein d'un véritable espace public européen, et le Parlement européen est l'enceinte toute indiquée pour les délibérations, et la source de la légitimité démocratique.

Je m'engage à informer pleinement, rapidement et régulièrement le Parlement et ses commissions compétentes des mesures prises en réponse à des résolutions parlementaires sur des questions relevant de mes domaines de compétence. Je tiendrai compte de toutes les demandes formulées par le Parlement en vue de la soumission de propositions législatives, conformément à l'accord-cadre. Vu le rôle que joue la procédure législative ordinaire dans le domaine de la politique en matière d'environnement, je compte coopérer totalement avec les différents acteurs du processus législatif à tous les stades de la procédure, et soutenir activement leurs efforts pour parvenir à un consensus.

## **Questions relatives aux politiques**

### **4. Quelles sont les trois grandes priorités que vous entendez poursuivre dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu, le cas échéant, de la crise financière, économique et sociale et des préoccupations liées au développement durable?**

Le développement durable est une question d'équilibre et de responsabilité. Dans un monde plus interdépendant, plus multipolaire et plus compétitif, qui doit relever davantage de défis à l'échelle mondiale, il est de plus en plus difficile d'établir cet équilibre et d'assumer cette responsabilité. L'Europe doit trouver une voie pour progresser de façon équilibrée, et nous devons pour y parvenir transformer notre économie fondée sur les ressources en une économie basée sur la connaissance. L'Europe doit accepter de prendre en charge la mise au point de mécanismes de gouvernance mondiale afin de garantir un développement durable pour tous. Les trois priorités sur lesquelles je souhaiterais axer mon mandat sont la promotion d'une économie verte, l'enrayement du déclin de la biodiversité et la mise en œuvre et l'amélioration de la législation existante en matière d'environnement.

La mise en place d'une économie à faible intensité de carbone et la promotion d'une économie verte, de l'innovation et de l'emploi constitueront une des grandes priorités de la stratégie UE 2020. Le grand défi consistera à renforcer le rôle tenu par la politique environnementale dans cette stratégie et à le concrétiser. L'utilisation rationnelle des ressources sera un élément essentiel de toute stratégie visant à protéger notre environnement et à améliorer notre compétitivité. Il faudra pour cela mettre en place le bon dosage de réglementation avisée, d'incitations et de mécanismes fondés sur le marché afin d'encourager l'éco-innovation et de promouvoir la production et la consommation durables, en s'efforçant de susciter les

changements nécessaires tout en maintenant le niveau de nos ambitions en matière d'environnement. Cela se traduira notamment par la présentation de plans d'action en faveur de l'éco-innovation et des écotecnologies, et de la prochaine phase du plan d'action favorisant la consommation et la production durables, afin de permettre à l'UE d'utiliser plus efficacement les ressources.

La question de la biodiversité nécessite un engagement politique accru. Les menaces que représente la perte de biodiversité se font de plus en plus précises et nous ne pouvons pas continuer à ignorer les objectifs intermédiaires qui ont été fixés dans ce domaine. Il faut que la valeur de la biodiversité et des écosystèmes soit pleinement reconnue, tout comme l'importance du sol, de l'eau, de l'occupation des sols et de la foresterie. La relation qui lie biodiversité et mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce dernier est fondamentale. C'est pourquoi je travaillerai en étroite collaboration avec la commissaire chargée de l'action en faveur du climat. Vu que nous ne parviendrons pas à enrayer le déclin de la biodiversité d'ici à 2010 conformément à l'objectif fixé par l'UE, pas plus que nous n'atteindrons l'objectif mondial consistant à ralentir sensiblement ce phénomène, il conviendra de donner un nouvel élan à ce domaine d'action. Il faut fixer de nouveaux objectifs au niveau de l'UE et au niveau mondial, mais les objectifs ne suffisent pas. Je plaiderai en faveur d'un plan d'action ambitieux, et je sais bien que la tâche la plus ardue consistera à m'assurer qu'il donne des résultats.

Pour atteindre des objectifs ambitieux en matière d'environnement, il nous faut agir sur plusieurs fronts. Je suis pleinement conscient du fait qu'il est de mon devoir et de ma responsabilité de faire en sorte que ces objectifs transparaissent comme il se doit dans les autres politiques. La mise en œuvre et la révision de la législation existante dans le domaine de l'environnement (air, eau, déchets et produits chimiques) faciliteront la transition vers une croissance plus durable et continueront d'assurer la protection de l'environnement et de la santé humaine contre les conséquences négatives des activités humaines. Il est également crucial d'améliorer la mise en œuvre de notre législation. Cela nous permettra de continuer à progresser sur le plan de l'environnement et garantira la réalisation effective des bénéfices escomptés des propositions au moment de leur adoption. La coopération avec les États membres jouera un grand rôle dans ce domaine. Nous devons veiller à ne pas laisser les contraintes dues à la crise économique entraver ou limiter la mise en œuvre de la législation. La crise économique a mis en évidence les conséquences de l'application de principes non-viables dans un certain domaine. Il faut que la façon dont nous allons sortir de cette crise renforce la viabilité de notre avenir, plutôt que de la réduire davantage.

**5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez présenter, et selon quel calendrier? Quels engagements spécifiques pouvez-vous prendre concernant en particulier les priorités et demandes des commissions (en annexe) qui relèveraient de votre portefeuille? De quelle manière veilleriez-vous personnellement à la bonne qualité des propositions législatives?**

Je compte m'attaquer sans tarder aux grandes questions environnementales, mais cela ne signifie pas que je privilégierai les solutions hâtives qui font beaucoup d'effet sur le plan de la communication, mais qui ont peu d'effets concrets sur le plan de l'environnement. Je veux une politique européenne de l'environnement ambitieuse mais efficace. Je suis résolu à axer tout

ce que j'entreprends sur la recherche de solutions optimales pour l'environnement. Je sais toutefois que nous n'y parviendrons jamais en nous en remettant à nos seules bonnes intentions et à notre rectitude morale. Il nous faut une approche systématique et une base de connaissances solide, qui sont indispensables pour la crédibilité de nos propres propositions, mais aussi pour pouvoir disposer de données probantes permettant d'intégrer efficacement nos objectifs dans d'autres domaines d'action. Cette approche sera essentielle à notre efficacité dans la stratégie UE 2020.

J'accorderai la priorité à la mise en œuvre effective de la législation de l'UE dans le domaine de l'environnement et à son intégration dans les autres domaines d'action. Je maintiendrai la dualité de l'approche en agissant en partenariat avec les États membres pour assurer la mise en conformité mais, en cas d'échec, je n'hésiterai pas à recourir aux instruments juridiques d'exécution, dans l'optique stratégique d'obtenir le meilleur impact possible sur la mise en conformité.

J'entends saisir l'occasion de la proclamation de l'année 2010 en tant qu'année internationale de la biodiversité pour m'attaquer au problème de la perte de biodiversité. Je ferai le bilan de la mise en œuvre du 6<sup>e</sup> programme d'action pour l'environnement et poursuivrai les politiques relatives aux déchets, à l'efficacité des ressources et à la consommation et la production durables, afin de promouvoir la croissance verte et l'éco-innovation et de renforcer la résilience environnementale, sociale et économique de l'Union européenne. Je veillerai également à ce que la politique de l'environnement contribue à part entière aux activités menées par la Commission en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique.

En dépit de certains résultats positifs, les objectifs en matière de biodiversité fixés pour 2010 ne seront pas atteints. Je ferai des propositions pour définir une nouvelle vision européenne et un nouvel objectif de biodiversité, afin de permettre à l'Europe de jouer un rôle stratégique dans le débat international sur la biodiversité qui se déroulera en 2010, et ensuite de présenter une nouvelle stratégie de l'UE qui intégrera la biodiversité dans les domaines d'action apparentés. Au sein de l'UE, j'achèverai la mise en place du réseau Natura 2000, poursuivrai le travail entrepris pour protéger la biodiversité marine et examinerai les différents moyens disponibles pour financer la protection de la nature, en vue de préparer les prochaines perspectives financières qui débiteront en 2014.

Je me pencherai sur la mise en œuvre de la législation en vigueur dans le domaine de l'eau dans la perspective de l'adaptation au changement climatique, et présenterai mes conclusions en 2012. La bonne mise en œuvre de la politique relative à l'eau douce contribuera également à la mise en œuvre de la directive-cadre «Stratégie pour le milieu marin», qui est le pilier environnemental de la stratégie maritime de l'UE. Avec le commissaire chargé de l'industrie et de l'entrepreneuriat, je veillerai à la bonne mise en œuvre de REACH. Cela contribuera à l'innovation dans le secteur chimique, qui est un facteur important pour mettre l'Europe sur la voie d'une croissance plus durable, lorsqu'elle sera sortie de la crise économique. En coopération avec le commissaire chargé de la santé et des consommateurs, j'examinerai également le cadre législatif existant afin de déterminer s'il couvre de façon adéquate les aspects environnementaux liés aux nanotechnologies ou si des mesures spécifiques sont nécessaires.

Je m'efforcerai de poursuivre les progrès réalisés pour améliorer la qualité de l'air en Europe et réexaminerai en particulier la proposition de révision de la directive fixant les plafonds d'émission nationaux à la lumière des objectifs ambitieux dans les domaines de la santé et de l'environnement qui ont été fixés pour 2020 dans la stratégie thématique relative à la pollution atmosphérique que la Commission a adoptée en 2005.

Une évaluation indépendante du 6<sup>e</sup> programme d'action pour l'environnement sera réalisée d'ici la fin de l'année 2010. C'est sur cette base, complétée par le rapport «State and outlook of the European environment» ('SOER') de l'Agence européenne pour l'environnement, que nous ferons évoluer la politique de l'environnement dans le cadre de la stratégie UE 2020 et de la stratégie de développement durable. Une réglementation mieux avisée et plus simple est indispensable pour atteindre nos objectifs actuels et pour les améliorer. Mieux légiférer ne signifie pas revoir ses ambitions à la baisse, mais faire en sorte que ces ambitions se réalisent.